

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°02 AVANT RESILIATION

Conformément au contrat n° **57/2024 du 09/06/2024**, portant sur la réalisation des travaux au profit des unités / Bordj El Akid Lotfi, pour un délai de réalisation de **(18)** mois, **et compte tenu de ce qui suit**:

- **Abstention quant aux injonctions de la mise en demeure n° 01, objet de publication le 12/03/2025 ;**
- **Abstention quant à l'entame des travaux par rapport aux délais consommés ;**
- **Insuffisance dans la fourniture des biens pour la réalisation du projet ;**
- **Refus de l'entreprise d'honorer ses engagements contractuels convenus.**

Une mise en demeure N° 02 avant résiliation est adressée à L'entreprise des travaux de Bâtiment <<**BENLABBAS ABDESSAMAD**>>, sise à **Local 06** **Hai Nasser Section 11° Groupe de Propriété n° 119/ Tindouf**, et ce dans un délai de **huit (08)** jours à compter de la date de publication de la présente mise en demeure au presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public, pour entamer les travaux et rattraper le retard notable dans la réalisation, ceci avec le renforcement du chantier en moyens matériels et humains nécessaire.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur, notamment la résiliation au tort de votre entreprise.